

SOMMAIRE

I/ LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

- 1. Un réseau routier sûr et de qualité :
une priorité pour le Département**
- 2. Le Conseil départemental mobilisé pour la sécurité de tous**

II/ L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

- 1. Routes départementales : les niveaux d'intervention**
- 2. Cartographie du département**
- 3. L'information des usagers en temps réel**

CONTACT PRESSE

Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

I/ LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

1. Un réseau routier sûr et de qualité : une priorité pour le Département

Vendredi 17 novembre 2017, Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental, et Bernard Pillefer, 2^e Vice-président chargé des routes, des infrastructures et du très haut débit, ont présenté le dispositif de viabilité hivernale activé en Loir-et-Cher du lundi 4 décembre 2017 au lundi 5 mars 2018.

L'occasion de rappeler que le Conseil départemental s'engage tout au long de l'année pour garantir aux Loir-et-Chériens des déplacements sûrs et fluides. Les agents départementaux sont prêts à intervenir rapidement sur tout le territoire, 24h/24 et 7j/7.

« Nous consacrons une part importante de nos investissements pour concevoir, construire, entretenir et sécuriser le réseau routier départemental. En période hivernale, nous sommes particulièrement attentifs aux aléas climatiques et aux conditions de circulation. Nous mettons tout en œuvre pour que nos routes soient praticables en toute sécurité. » précise Nicolas Perruchot.

CONTACT PRESSE

Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

2. Le Conseil départemental mobilisé pour la sécurité de tous

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental est chargé de mettre en place une organisation spécifique pour assurer la viabilité hivernale sur l'ensemble des **3 424 km de routes départementales**.

Pour faire face aux intempéries hivernales (plus particulièrement le verglas et la neige) et assurer la sécurité routière dans le Loir-et-Cher, un dispositif spécial est mis en place.

Chaque année, l'organisation et les plans d'intervention sont mis à jour afin que chaque division routes du département soit prête à agir au plus vite et au mieux.

En Loir-et-Cher, le dispositif s'appuie sur 10 centres d'intervention répartis sur 3 divisions routes et un parc routier :

- la **division routes nord** (Vendôme, Mondoubleau, Montoire et Ouzouer-le-Marché) ;
- la **division routes centre** (Blois, Dhuizon et Montrichard) ;
- la **division routes sud** (Romonranton-Lanthenay, Lamotte-Beuvron et Saint-Aignan) ;
- le **parc routier départemental**.

Une convention entre les départements de l'Eure-et-Loir, du Loiret et du Loir-et-Cher a été signée pour assurer le salage et le déneigement des routes limitrophes.

CONTACT PRESSE

Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

Quelques chiffres clés sur le plan de viabilité hivernale ...

- Près de 200 agents du Département travaillent à la sécurité des routes.
- 47 agents en astreinte permanente du 4 décembre 2017 au 5 mars 2018.
- 17 camions équipés de saleuses et lames interviennent sur 18 circuits dont un préventif traitant certains ponts et axes sensibles de la périphérie blésoise.
- Un stock de sel initial de 5 000 tonnes pour parer à un événement neigeux exceptionnel d'une semaine.
- **2 500 tonnes répartis au cours d'un hiver « moyen ».**
Coût pour un hiver « moyen » : 700 000 €.
- **Bilan de l'hiver 2016/2017 (particulièrement doux) :**
> 1 250 tonnes de sel utilisées.
> Coût total (hors frais de personnel) : 450 000 €.

En dehors du réseau routier départemental, la mise en œuvre du service hivernal est assurée par Cofiroute sur les autoroutes, par l'État sur la RN 10, par les communes sur les voies communales et par les communautés de communes sur les voies communautaires.

CONTACT PRESSE

Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

II/ L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

1. Routes départementales : les niveaux d'intervention

« En Loir-et-Cher, nous assurons l'entretien de l'intégralité des routes départementales et nous mettons en œuvre un dispositif de viabilité hivernale optimal pour que tous les Loir-et-Chériens puissent effectuer leurs déplacements dans les meilleures conditions. C'est pourquoi, nous nous engageons à réagir vite et à intervenir partout dans le département. » explique Bernard Pillefer.

Pour mettre en place son plan de viabilité hivernale, le Département définit les objectifs de traitement du réseau routier et affecte les moyens correspondants selon les priorités définies qui sont :

- le traitement des axes structurants du département ;
- le désenclavement de chaque bourg ;
- la desserte des principaux sites socio-économiques ;
- le traitement des voies de liaison entre le réseau traité et les collègues, y compris les liaisons situées sur voies communales.

Le dispositif d'intervention s'organise en 3 niveaux de priorité :
(cf. 2. Cartographie du département)

- Le réseau **priorité I** concerne les axes structurants à enjeux économiques et sociaux. Ce réseau est traité en première urgence avec pour objectif un **retour à une circulation sécurisée dans un délai de 4 heures en présence de verglas et dans un délai de 10 heures en cas de chutes de neige.**

Ce réseau intègre le traitement des voies communales pour le désenclavement du bourg de Châtillon-sur-Cher et les accès à un certain nombre de collègues, desservis à partir du réseau de priorité I.

Ce réseau est constitué de 1 110 km de routes départementales et de 15 km de voies communales.

CONTACT PRESSE

Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12



DOSSIER DE PRESSE

- Le réseau **priorité I-bis** regroupe les routes départementales permettant le désenclavement de chaque bourg. Ce réseau est traité en deuxième urgence avec pour objectif un **retour à une circulation sécurisée dans un délai de 12 heures en présence de verglas et dans un délai de 24 heures en cas de chutes de neige.**

Ce réseau intègre le traitement des voies communales pour l'accès au bourg de Courbouzon et aux collèges non réalisés en priorité I.

Ce réseau est constitué de 1 194 km de routes départementales et de 6 km de voies communales.

- Le réseau **priorité II de 1120 km**, est composé de toutes les autres routes départementales. Pour ce réseau, la durée de retour aux conditions de référence n'est pas définie. Elle est établie en fonction de l'état global du réseau routier.

Les interventions sont déclenchées en fonction des paramètres locaux issus de notre fournisseur de données météorologiques qui adresse au Conseil départemental trois bulletins quotidiens et, à tout moment, un bulletin d'avertissement en cas de phénomènes météorologiques particuliers.

Pour compléter le dispositif d'aide à la décision, 3 stations météo fixes ont été installées sur le département : à Epuisay sur la RD357, à Lamotte-Beuvron sur la RD2020 et à Blois sur la RD956 (Pont Charles-de-Gaulle).

Des recueils d'information sont également fournis par les agents patrouilleurs de chacune des divisions routes (température de l'air et de la chaussée, degré d'hygrométrie et état de la route).

CONTACT PRESSE

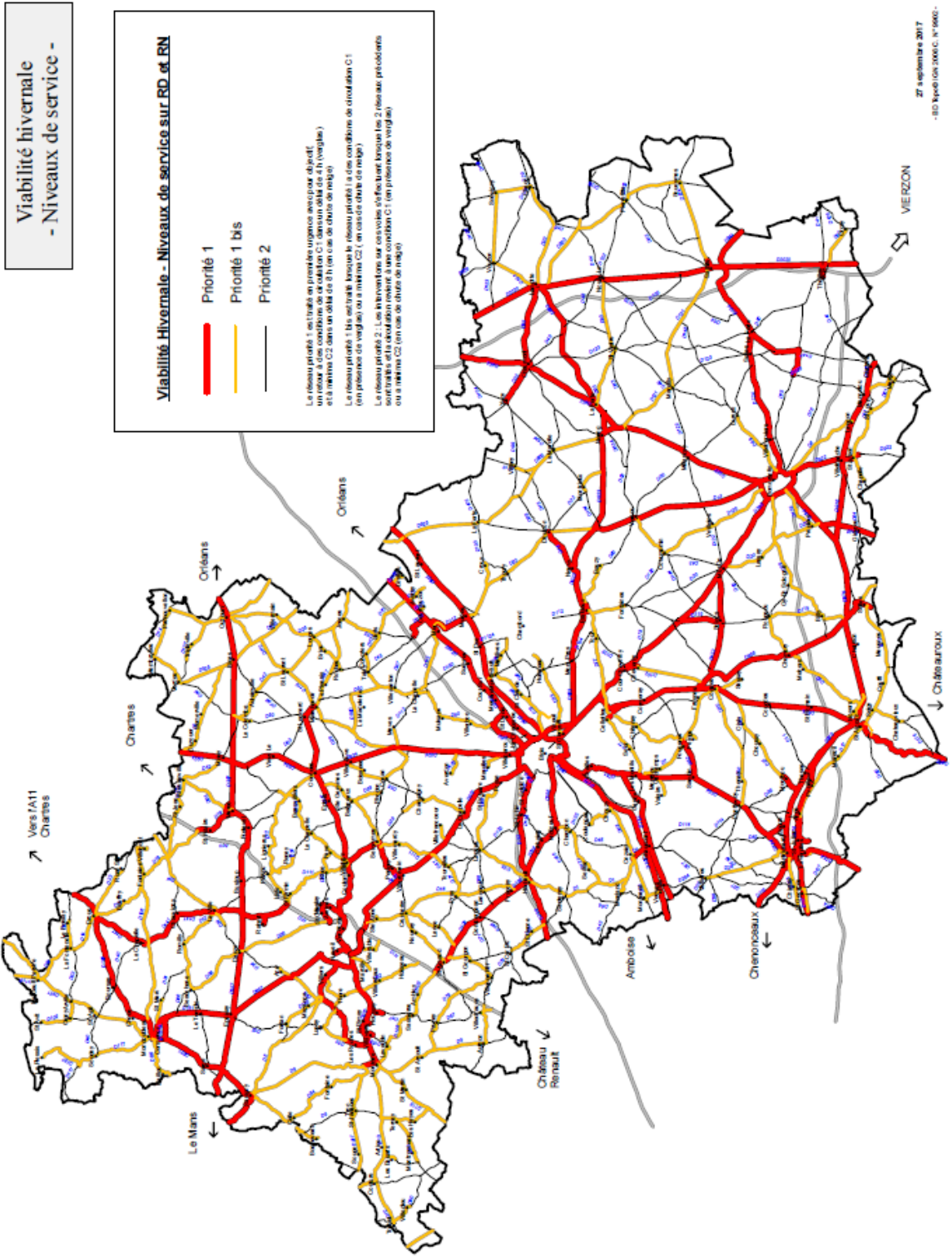
Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12



DOSSIER DE PRESSE

2. Cartographie du département



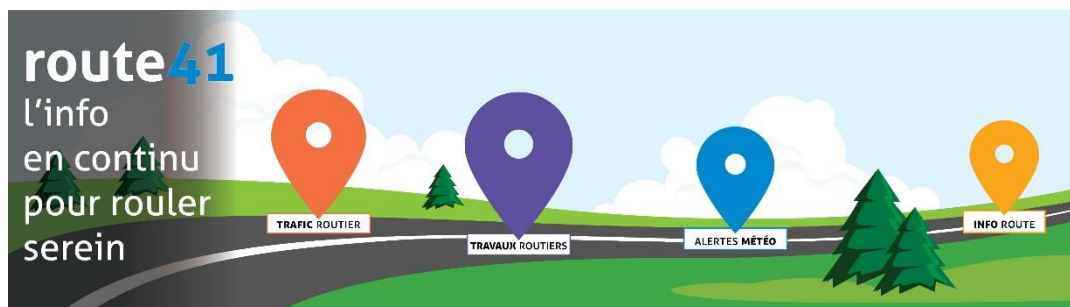
27 septembre 2017
- RD - NIVEAUX DE SERVICE - N°1066 -

3. Route41.fr : l'information des usagers en temps réel

Un large dispositif de communication est mis en place, tout particulièrement en hiver, afin que les usagers soient informés 7j/7 et 24h/24 de l'état des routes départementales. Pour cela, **une astreinte permanente est organisée durant la période d'activation du service hivernal.**

Elle est assurée dans chaque division routes par les responsables d'intervention, les patrouilleurs et les chauffeurs de véhicules, des agents de la direction des routes et de la direction de la communication du Conseil départemental.

Cette astreinte permet d'optimiser le dispositif de viabilité hivernale grâce à des **recueils d'informations de terrain** qui viennent compléter les données apportées par notre fournisseur de données météorologiques avant d'être communiqués au grand public.



Les informations sont relayées rapidement via :

- **Internet** - les informations sont diffusées sur les sites du Département www.leloiretcher.fr et www.route41.fr.

Route41 est un e-service dédié aux routes départementales (trafic, travaux, info en direct, alertes météo...). On y retrouve tout au long de l'année toutes les prévisions et les informations en temps réel concernant les conditions de circulation.

CONTACT PRESSE

Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12



DOSSIER DE PRESSE

En cas d'intempéries impactant la circulation, des cartes interactives permettent de connaître les conditions de circulation en temps réel.

- **Les radios** - tous les jours, Sweet FM, RCF, Vibration et Forum diffusent les messages du Conseil départemental :
 - **Un message générique** est diffusée lorsque les conditions météo sont normales. Il invite les Loir-et-Chériens à se rendre sur route41.fr pour connaître en temps réel l'état des routes.
 - **Des messages d'alertes** quand la circulation est difficile à cause des mauvaises conditions climatiques et que des opérations de sécurisation des routes sont en cours.

Les messages sont adaptés en fonction des phénomènes météorologiques : verglas, chutes de neige prévues, neige en cours, mauvaises conditions météo.

CONTACT PRESSE

Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12